



MRC  
d'Abitibi-Ouest



**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 22 novembre 2023, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement sur les quotes-parts et leur paiement (Compétence – Partie 2 (Service d'inspection - évaluation))* », dit Règlement portant le numéro 12-2023, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 27 novembre 2023

Normand Lagrange  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général